

DIAGNOSTIC – TPE

COTATION DES RELATIONS AVEC « LES TIERS » pour

- FINANCEMENT A TROUVER
- ETALEMENT DES DETTES PRIVILEGIEES A METTRE EN PLACE

1/2

TPE

Quel est le niveau réel de vos difficultés ?

Outil d'autodiagnostic **sans élément chiffré pour les TPE**

Outil pour les TPE	COTATION GENERALE INDICATIVE			A REMPLIR PAR LE DIRIGEANT			Avis du conseil de l'entreprise et/ou du CIP
	Préoc- cupant	Grave	Très grave	Préoc- cupant	Grave	Très grave	
1 - Relations avec les banquiers : souvent 1^{er} révélateur							
• Appels journaliers pour faire le point avant d'accepter de payer les chèques qui se présentent.	X						
• Refus de payer les chèques et/ou traites.		X					
• Suppression des concours bancaires : détonateur !			X				
2 - Relations avec les clients							
• Vos clients ne vous paient pas ou demandent des délais.	X						
• Vous ne savez pas les relancer.	X	X					
• Perte de clients importants.		X	X				
3 - Relations avec les fournisseurs							
• Augmentation des délais de règlement des dettes fournisseurs.	X						
• Refus de livraison, sauf si paiement comptant du fait de l'existence d'impayés.		X					
• Injonction de payer, assignations et commandement du bailleur, art. 819, (risque de perte de votre bail).		X	X				
4 - Relations avec les créanciers privilégiés (administration fiscale et organismes sociaux)							
• Retard de règlement et/ou échéanciers non tenus.	X	X	X	} Selon montant et nombre des inscriptions de privilèges			
• Retard face aux obligations fiscales et sociales.	X	X	X				
• Inscriptions de privilèges.	X	X	X				
TOTAUX				•	•	•	

Quelles solutions adaptées à votre cotation indicative ?

Majorité de PREOCCUPANT

Votre entreprise **rencontre des problèmes**, il est temps de les résoudre.

Faites vous aider par vos conseils notamment votre expert-comptable, votre avocat

- + Prenez rendez-vous auprès de votre CIP.
- + Engagez des négociations et/ou des restructurations.

Majorité de GRAVE

Votre entreprise **ne va pas bien**. Au risque que la situation ne se dégrade encore.

- Faites vous aider par vos conseils
- + N'hésitez pas à appeler le président du tribunal de commerce ou de grande instance pour faire un choix dans les procédures amiables et/ou la procédure de sauvegarde.
 - + Engagez des négociations et/ou des restructurations.

Majorité de TRES GRAVE

Votre entreprise se porte mal. Il y a urgence à réagir, au risque de la voir disparaître.

- Appelez vos conseils de toute urgence pour prendre les mesures qui s'imposent et préparer votre déclaration de cessation des paiements (DCP). La chambre du conseil ouvrira en fonction des prévisionnels que vous aurez présentés une procédure de redressement judiciaire (RJ) ou de liquidation judiciaire (LJ).

CCSF

Banques

et

Fournisseurs

« Plan de soutien aux TPE »

DIAGNOSTIC- TPE

COTATION DES RELATIONS AVEC « LES TIERS » pour

- FINANCEMENT A TROUVER

- ETALEMENT DES DETTES PRIVILEGIEES A METTRE EN PLACE

2/2



Outil d'autodiagnostic

avec quelques éléments chiffrés pour les TPE

Evolution de votre analyse financière à partir du bilan	Exemple sans éléments chiffrés		Montants ⁽¹⁾ A renseigner		%
	OUI	NON	N	N-1	Variation
1. Capitaux propres négatifs ou compte exploitant débiteur.	X				
<i>Avec de façon concomittante:</i>					
2. Un découvert bancaire.	X				
<i>Et des difficultés de trésorerie dont les conséquences sont :</i>					
3. Une forte augmentation des dettes fournisseurs ordinaires.		X			
4. Une forte augmentation des dettes fiscales et sociales.	X				
5. Des inscriptions de privilèges (des créanciers privilégiés).	X				
Evolution de votre activité à partir du compte de résultats					
6. Baisse de votre chiffre d'affaires.		X			
<i>Avec de façon concomittante:</i>					
7. Une baisse de marge brute en valeur absolue et/ou en taux de marge.		X			
<i>Avec de façon concomittante:</i>					
8. Une baisse sensible des bénéfices.					
ou					
L'émergence de pertes.	X				
Exemple	⑤ OUI	③ NON			

(1) A remplir par le dirigeant ou ses conseils.

8

■ L'entreprise est en difficulté dans la mesure où vous avez une majorité de oui (5 sur 8). Vous devez prendre rendez-vous avec votre conseil habituel : expert-comptable,